PROGRAMME DE FORMATION
DÉVELOPPER ET GÉRER UN PORTEFEUILLE DE CLIENTS PATRIMONIAUX DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION - BLOC 3 - CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

NIVEAU DE LA FORMATION : Titre RNCP de niveau 6 (eq. BAC +3/4)

OBJECTIFS ET PRÉSENTATION

Le module Développer et gérer un portefeuille de clients patrimoniaux dans le respect de la réglementation - est une formation relative à l'approche patrimoniale globale dans sa dimension relation client et réglemantaire.

Cette formation permet de valider l'un des 3 blocs de compétences du titre Conseiller en gestion de patrimoine (CGP). Ce dernier est une formation reconnue par l'État - Titre RNCP Niveau 6 - Eq. Bac +3/4 (Ministère du Travail - JO du 21/07/2009 ; renouvellement : décision de France compétences du 31/05/2024 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, date d'échéance de l'enregistrement 31/05/2029). Pour obtenir ce titre il est nécessaire de suivre et de valider les 3 blocs de compétences du Titre RNCP ainsi qu'une étude transversale.

Objectifs de la formation :
- maîtriser l'environnement réglementaire de la gestion de patrimoine ;
- maîtriser les aspects relationnels et communicationnel.

PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION

- Public visé : Professionnels de l'assurance, de l'immobilier, de la finance, demandeur d'emploi en reconversion professionnelle ...
 Toute personne souhaitant devenir Conseiller en Gestion de Patrimoine.
- Prérequis :
 - avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle (activité stable) dans un secteur lié à la gestion de patrimoine (finance, banque, assurance, immobilier) ;
 - ou avoir un titre ou un diplôme de niveau BAC+ 2 dans un domaine juridique, économique ou de gestion ;
 - ou être titulaire de la Capacité en Investissement et Patrimoine (sur décision du comité pédagogique ou obtention d'une note supérieure à 14).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le programme de formation **Développer et gérer un portefeuille de clients patrimoniaux dans le respect de la réglementation - Bloc 3 - Conseiller en Gestion de Patrimoine** représente un volume horaire d'enseignement de **50 heures**.

Lieu : En ligne

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Cette formation est éligible aux statuts suivants :

- 15h IAS/DDA

Informations complémentaires

Modalité pédagogique : Distanciel

MODALITÉS DE SUIVI

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Cette formation de 50 heures est composée d'une partie de la formation en e-learning délivrée sur une plateforme pédagogique et d'une partie en webconférence via un outil dédié sur la plateforme pédagogique.

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques ainsi que des exercices d'accompagnement.

Elle se compose de :
- 50 heures d'e-learning (distanciel asynchrone),

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE

Les évaluations de Développer et gérer un portefeuille de clients patrimoniaux dans le respect de la réglementation se déroulent en différentes étapes :
- u écrit,
- des QCM,
- une note de participation orale.

Chacun des différents examens fait l'objet d'une note sur 20.

Pour valider le bloc il faut obtenir au minimum 10/20 (moyenne des 3 notes). Seul l'examen écrit pourra faire l'objet d'un rattrapage. Les QCM et la participation orale ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

- **Direction :** Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement :** Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitole).
 Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Emeric LEBEL (Ingénieur patrimonial, chercheur), Virginie TRICOIT (Ingénieur patrimonial).
- **Responsable des épreuves :** Corinne BASTIER

VALIDATION DE LA FORMATION

Le bloc est validé si le participant obtient une note au moins égale à 10/20.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée pour l'éprevue écrite pour le candidat.

ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Corinne BASTIER, Emeric LEBEL, Somaya El KHADDARI

Modalités d'accompagnement	L’accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l’environnement numérique d’enseignement (barre de progression, coche d’achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l’apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d’outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.
Délai de réponse à une demande d’accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).

PROGRAMME DE LA FORMATION

Bloc 3 - Développer et gérer un portefeuille de clients patrimoniaux dans le respect de la réglementation
1 - Cadre législatif et réglementaire
2 - Relation client

JURISCAMPUS